## **RÉSUMÉ**

Le pont Prince-de-Galles est un pont ferroviaire désaffecté qui enjambe la rivière des Outaouais entre la ville d'Ottawa (Ontario) et la ville de Gatineau (Québec) sur la Ligne Trillium de l'O-Train. Le pont Prince-de-Galles a été bâti en 1879 et sa superstructure a été reconstruite en 1926. Le pont est composé de deux structures (nord et sud) séparées par une île — la structure sud compte six travées, tandis que la structure nord en comprend sept. La structure affiche une largeur libre d'environ 5 m et ne comporte qu'une seule voie. La longueur totale de la traversée est de 989 mètres. La travée sud de la structure sud surplombe le sentier de la rivière-des-Outaouais de la Commission de la capitale nationale (CCN). Le sentier des voyageurs de la CCN traverse la voie ferrée qui se trouve près de l'accès nord du pont nord. Le pont Prince-de-Galles est situé à environ 500 m en amont du barrage-voûte des chutes de la Chaudière.

En 2005, la Ville d'Ottawa a acheté ce pont ferroviaire désaffecté du Chemin de fer Canadien Pacifique (CFCP) pour en faire un futur passage pour le transport en commun à long terme. Le pont Prince-de-Galles est conservé afin d'être intégré au futur réseau de transport en commun par train dans le Plan triennal du réseau ferroviaire de la Ville, tel qu'il a été déposé auprès de l'Office des transports du Canada. En 2013, le pont a été désigné en tant que futur « sentier principal » dans le Plan directeur des transports de la Ville et figure dans la liste des projets abordables du Plan sur le cyclisme d'Ottawa.

Le pont Prince-de-Galles est inscrit au Registre du patrimoine en vertu de l'article 27 (1.2) de la *Loi sur le patrimoine de l'Ontario*, mais il n'est actuellement pas une structure désignée comme bien patrimonial conformément à la section IV de la *Loi sur le patrimoine de l'Ontario*.

La Ville considère le pont comme un atout qui peut être amélioré pour rehausser le transport actif (marche et vélo) entre Ottawa et Gatineau, de façon provisoire. L'utilisation du pont pour le transport actif est intégrée aux plans de la CCN ainsi qu'à ceux des villes d'Ottawa et de Gatineau.

L'étude a pour but d'examiner des options raisonnables d'utilisation provisoire du pont comme sentier polyvalent permettant de franchir la rivière des Outaouais et reliant les sentiers actuels des villes d'Ottawa et de Gatineau. Trois autres solutions ont été examinées dans le cadre de cette étude, notamment : ne rien faire; aménager un sentier polyvalent provisoire sur le tablier du pont Prince-de-Galles; élargir le pont Prince-de-Galles pour aménager un sentier polyvalent. À la suite de l'établissement de critères d'évaluation ainsi que de l'évaluation des solutions, il a été recommandé que l'ajout d'un sentier polyvalent provisoire sur le tablier du pont Prince-de-Galles soit la solution privilégiée. Celle-ci propose de conserver la structure ferroviaire actuelle, mais de la couvrir pour la protéger en vue d'une utilisation future de la voie ferrée. Un nouveau tablier en bois d'œuvre sera construit pour le sentier polyvalent. Il sera aménagé directement sur les traverses en bois d'œuvre existantes et aura une largeur d'environ 5 mètres. Les tronçons du sentier qui se trouvent sur la terre ferme (aux accès et sur l'île Lemieux) auront une largeur de 3 mètres. À l'accès sud, un nouveau sentier asphalté reliant le sentier Trillium de la



Ville d'Ottawa au tablier de pont sera construit. Sur l'île Lemieux, un sentier asphalté sera aménagé le long du côté ouest de l'actuelle voie ferrée. Il faudra modifier l'assiette des rails, enlever la végétation, puis niveler et remblayer le terrain. À l'accès nord, une surface asphaltée sera aménagée directement sur l'assiette des rails, au-dessus de la voie ferrée, et elle sera soutenue par des blocs d'arrêt aux bords. Recouvrir le tablier de pont existant et la voie ferrée à l'accès nord consiste en une mesure provisoire qui permet de reconvertir assez facilement le sentier en voie ferrée dans le cadre de futures opérations ferroviaires, le cas échéant.

La solution privilégiée favorise une transition positive vers la marche et le cyclisme, ce qui aura des répercussions générales positives sur la contribution globale de la région à la lutte contre les changements climatiques et permettra de réduire les émissions de gaz à effet de serre provenant des sources de transport, tout en encourageant un mode de vie sain.

Cette étude a été réalisée conformément à la *Loi sur les évaluations environnementales de l'Ontario*, et a respecté les exigences du processus d'évaluation environnementale municipale de portée générale (projet visé à l'annexe B) [Municipal Engineers Association, octobre 2000, modifié en 2007, en 2011 et en 2015]. L'étude décrit le processus qui a été entrepris pour confirmer la solution privilégiée pour le pont Prince-de-Galles, qui servira de sentier polyvalent provisoire reliant les villes d'Ottawa et de Gatineau. L'étude documente le défi et la pertinence du projet; un sommaire des conditions actuelles, l'évaluation des solutions de rechange, une description de la solution privilégiée; les consultations qui ont été menées auprès du public, des organismes et des communautés autochtones tout au long du processus; le recensement des répercussions; des mesures d'atténuation et de surveillance; et la formulation d'exigences en matière d'approbation.

